



Pôle Attractivité et
Proximité
Service équipements
sportifs

Contrat préalable d'objectifs

Légende du dossier : « **course nature la bardoise Bard édition 2022** »

LES SIGNATAIRES :

La présente convention préalable d'objectifs est signée entre, d'une part,
Loire Forez agglomération, représentée par monsieur Jean-Marc Grange, conseiller délégué
aux sports

et d'autre part,

L'association « MJC loisirs au village de Bard », organisatrice de la manifestation « course
nature la bardoise 2022 », représentée par sa présidente madame Marion Mariac.

L'OBJECTIF DE LA PRESENTE CONVENTION :

L'objectif de la présente convention est de définir, au vu du soutien financier mis en place par
Loire Forez agglomération, les engagements des organisateurs de la manifestation « course
nature la bardoise 2022 » envers Loire Forez agglomération.

LE SOUTIEN FINANCIER :

Au titre de l'année 2020, le soutien financier mis en place par Loire Forez agglomération à la
manifestation « course nature la bardoise 2022 » est de 500 €.

Ce soutien n'a aucun caractère ni définitif, ni de tacite reconduction, au-delà de l'année 2022.

LES ENGAGEMENTS DES ORGANISATEURS :

Pour cette édition, qui se déroulera le dimanche 6 novembre 2022, les engagements des
organisateurx envers Loire Forez agglomération sont de différents ordres :

1. Le logo « Loire Forez agglomération » sera décliné sur l'ensemble des affiches, des programmes et des flyers dédiés à cette épreuve sportive.
2. Deux banderoles « Loire Forez agglomération » seront positionnées sur les barrières de sécurité qui délimitent les zones d'arrivée et de départ des courses (ces banderoles sont à récupérer auprès d'Annick Lenoir au siège d'agglomération 17 boulevard de la Préfecture 42600 Montbrison, 5 jours avant la course et à rendre à la même adresse dans les 5 jours qui la suivent).
3. Des élus de Loire Forez seront invités aux différents temps forts de la manifestation.
4. Dans le cadre de l'organisation du challenge course nature Loire Forez agglomération l'association organisatrice transmettra dans les 7 jours qui suivent la course, l'ensemble des classements des épreuves qui se seront déroulées lors de cette manifestation sportive, ainsi que les adresses courriel de l'ensemble des « finishers » desdites épreuves.

Fait à.....Bard..... Le 31/01/2022

Par délégation, le conseiller délégué aux sports de Loire Forez agglomération,
Monsieur Jean-Marc Grange.

La présidente de l'association « course nature la bardoise »,
Madame Marion Mariac.

